

Niveau :	LICENCE						années
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION						L1 L2 L3 180 ECTS
Mention :	DROIT						
Parcours	Cursus intégré Dijon-Mayence						
Volume horaire étudiant :	Licence 1		Licence 2		Licence 3		1 250h30 à 1 283h
	357h CM	126h TD	332h CM	187h30 TD	191h à 219h CM	57h à 61h30 TD	
Dont heures spécifiques au parcours							
36h		36h		72h	12h	24h	168h
cours magistraux		travaux dirigés	cours magistraux	travaux dirigés	cours magistraux	travaux dirigés	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français				<input type="checkbox"/> anglais		

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Natalie JOUBERT Professeure ☎ 03.80.39.55.80 Natalie.Joubert@u-bourgogne.fr	Amandine GENTY ☎ 03.80.39.56.05 Bureaumayence@u-bourgogne.fr Audrey DOS REIS ABRANTES L1 03.80.39.53.65 Audrey.dos-reis-abrantes@u-bourgogne.fr Vanessa BERRET L2 03.80.39.39.06 Vanessa.berret@u-bourgogne.fr Sonia VYNISALES L3 03.80.39.53.11 Sonia.vynisales@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R Droit et Sciences Economique & Politique 4 boulevard Gabriel – BP17270 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Il s'agit de proposer aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture juridique générale et approfondie, les connaissances dans les matières fondamentales qui irriguent toutes les branches du droit ainsi que des méthodes d'analyse et de raisonnement permettant des spécialisations futures.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

1°) Poursuites d'études en Master : Tout étudiant titulaire d'une licence de droit a accès de plein droit aux **Masters** correspondants, mentions du domaine droit. L'UFR Droit et Science Politique propose un accès à trois Masters :

▪ Mention Droit public

Parcours

Droit des ressources humaines des fonctions publiques
Juriste des collectivités territoriales
Professions juridiques du sport
Master trinational en études européennes (EuropaMaster)
Droit Public et Libertés
Droit Public et Territoires
Protection des droits fondamentaux et des libertés

▪ Mention Droit notarial

Parcours

Droit rural
Droit notarial

▪ Mention Justice, Procès et Procédure

Parcours

Droit processuel
Protection des droits fondamentaux et des libertés

▪ Mention Droit des affaires

Parcours

Juriste d'affaires, commerce, distribution et consommation
Juriste d'affaires internationales
Droit des affaires internes et internationales
Banque Patrimoine Assurance
Juriste Franco-Allemand
Fiscalité

▪ Mention Administration économique et sociale

Parcours

Finances des collectivités territoriales et des groupements
Droit du travail Expert (formation initiale et continue)

▪ Mention Monnaie Banque Finance Assurance

Parcours

Banque, Patrimoine, Assurance

2°) Autres poursuites d'études

En 3^{ème} année de Licence, après validation de la L1 et de la L2 mention droit :

- **Licence Droit Economie Gestion mention Administration publique (LAP) :** Les étudiants ayant obtenu la LAP peuvent s'inscrire en Master de droit public.
- **Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Gestionnaire de l'habitat locatif et de l'habitat social.**

- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats **aux concours administratifs de catégorie A et B** et propose des **modules spécifiques de préparation** à des concours administratifs de catégorie B (greffier, lieutenant de police...).
- L'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) prépare au **professorat des écoles ou des collèges et lycées**.

3°) Métiers

Les titulaires d'une licence en droit ont accès à certains **concours de la fonction publique**.

L'acquisition de la licence permet d'accéder aux **professions judiciaires ou parajudiciaires** dites libérales (pour l'accès à certaines d'entre elles une 1^{ère} année validée de Master est obligatoire), ainsi qu'au secteur privé (assurances, gestion des ressources humaines, banques, transports logistiques, communication, conseil aux entreprises, tourisme, import/export).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La licence en droit permet d'acquérir des savoirs et compétences qui constituent le socle commun aux différents métiers du droit :

- les savoirs : grâce aux cours magistraux, le diplômé possède les savoirs disciplinaires essentiels aux métiers du droit : droit privé, droit public, sciences politiques, histoire du droit...

- les compétences : grâce aux travaux dirigés qui mettent en œuvre les savoirs dispensés en cours magistraux, il maîtrise les compétences essentielles nécessaires à l'exercice des différents métiers du droit :

- des compétences spécifiquement juridiques :
 - identifier les problèmes juridiques,
 - rechercher les instruments juridiques (lois, décret, décisions de justice...),
 - comprendre les instruments juridiques,
 - analyser de manière critique les instruments juridiques (évolution des textes...)
 - structurer un raisonnement juridique
 - résoudre les problèmes juridiques
- des compétences additionnelles :
 - maîtriser une langue étrangère appliquée au droit
 - maîtriser les fondamentaux de l'économie
- des compétences transversales :
 - rédiger et exposer oralement une problématique et les différentes étapes de sa résolution
 - présenter de manière structurée des idées
 - établir un plan, rédiger des développements, établir une bibliographie
 - synthétiser les savoirs (résumés, tableaux...)
- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Acquisition des savoirs disciplinaires fondamentaux du droit privé, du droit public, de la science politique et de l'histoire du droit.

Acquisition des bases de la méthodologie juridique, de compétences en langue étrangère appliquée au droit et des fondamentaux de l'économie.

Acquisition de compétences professionnalisantes fondamentales.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Sont admis de droit les titulaires des diplômes suivants :

- Baccalauréat de toutes les sections
- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
- Capacité en droit ou autres titres admis en dispense du baccalauréat.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Introduction au droit privé	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
	Introduction au droit public	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
TOTAL UE		66h	30h	96h	12		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Introduction historique au droit public	33h		33h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		33h		33h	6			3		3

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Institutions juridictionnelles	20h		20h		CT	CT	2		2
	Institutions administratives	20h		20h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		40h		40h	6			4		4

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères		15h	15h		CC			2	2
	Allemand : CM Grammaire TP Expression orale	6h	6h 12h	12h 12h		CC			2	2
	Stage facultatif (1 à 3 semaines)					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE		6h	33h	39h	4			2	4	4

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options	Allemand : Civilisation contemporaine des pays germanophones	12h		12h		CT	CT			
TOTAL UE		12h		12h	2			2		2

TOTAL S1		157h	63h	220h	30			17	6,5	22
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	-----------	------------	-----------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Introduction historique au droit privé	34h		34h		CT (CM)	CT (CM)	3		3
	Droit privé : personnes et famille	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
	Droit constitutionnel	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
TOTAL UE		112h	30h	142h	14		*Note obtenue en CC non rattrapable	7	2	9

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Institutions européennes	25h		25h		CT	CT	2		2
	Droit des biens	25h		25h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		50h		50h	8			4		4

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Introduction à la science politique	20h		20h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		20h		20h	3			2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes	Allemand : Grammaire TP Expression orale	6h	6h 12h	24h		CC			0,5 0,5	1
	Langues étrangères		15h	15h		CC			1	1
	Stage facultatif (1 à 3 semaines)					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE		6h	33h	39h	3	-	-	1	2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (choix d'une option)	Allemand : CM Introduction à l'histoire des pays germanophones	12h		12h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		12h		12h	2			2		2

TOTAL S2		200h	63h	263h	30			15	5	20
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

TOTAL L1		357h	126h	483h	60					
-----------------	--	-------------	-------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit des obligations 1 (contrats)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit administratif	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Histoire de la construction de l'Etat	30h	10h30	40h30		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1	4
TOTAL UE		96h	40h30	136h30	13		*Note obtenue en CC non rattrapable	9	4	13

- CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Droit pénal	30h		30h		CT	CT	3		3
	Finances publiques	30h		30h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		60h		60h	8			6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	3				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnelles	Allemand : TP expression orale		12h	12h					1	1
	Stage facultatif (1 à 3 semaines) Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans la limite de 2 mois au profit des redoublants non AJAC ayant validés intégralement leur semestre.					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE			12h	12h	3				1	1

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options	Allemand : TD compréhension-rédaction		12h	24h		CC			1	2
	TD Civilisation contemporaine		12h			CT			CT	
TOTAL UE			24h	24h	3				2	2

TOTAL S3		156h	91h30	247h30	30			15	9	24
-----------------	--	-------------	--------------	---------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit des obligations 2 (responsabilité)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit administratif	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Histoire du droit des obligations**	30h	15h	45h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
TOTAL UE		96h	45h	141h	10		*Note obtenue en CC non rattrapable	9	4,5	13,5

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Ordre juridique de l'Union européenne	20h		20h		CT	CT	3		3
	Droit commercial général	30h		30h		CT	CT	3		3
	Procédure pénale	30h		30h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		80h		80h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	9		9

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	4				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes	Allemand : TP expression orale allemande		12h	12h					1	1
	Stage facultatif (1 à 3 semaines) Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans la limite de 2 mois au profit des redoublants non AJAC ayant validé intégralement leur semestre.					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE			12h	12h	4				1	1

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options	Allemand : TD compréhension		12h	24h		CC			1	2
	Allemand : TD rédaction TD actualité des pays de langue allemande		12h			CT			1	
TOTAL UE			24h	24h	4				2	2

TOTAL S4		176h	96h	272h	30			18	9,5	27,5
-----------------	--	------	-----	------	----	--	--	----	-----	------

TOTAL L2		332h	187h30	519h30	60					
-----------------	--	------	--------	--------	----	--	--	--	--	--

SEMESTRE 5

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (l'étudiant choisit 1 matière à TD)	Procédure civile (principes généraux)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit Civil 1 (contrats spéciaux)									
	Droit des sociétés 1									
	Droit du travail 1									
TOTAL UE		33h	15h	48h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	3	1.5	4.5

- CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (l'étudiant choisit 1 matière à TD non choisie en UE1)	Procédure civile 1 (principes généraux)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
	Droit civil 1 (contrats spéciaux)									
	Droit des sociétés 1									
	Droit du travail 1									
TOTAL UE		33h	15h	48h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	3	1,5	4,5

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Complémentaires (l'étudiant choisit 3 matières non choisies en UE1 et en UE2)	Procédure civile 1 (principes généraux)	33h		33h		CT	CT	3 x 3		9
	Droit civil 1 (contrats spéciaux)					CT	CT			
	Droit des sociétés 1					CT	CT			
	Droit du travail 1					CT	CT			
	Droit international public 1					CT	CT			
						CT	CT			
						CT	CT			
TOTAL UE		99h		99h	8			9		9

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langue étrangères		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	3				2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Cours obligatoire	Les libertés économiques au sein de l'Union européenne	20h		20h		CT	CT	2		2
Option obligatoire	Allemand : M2 Europamaster CM allemand	24h		24h		CC	CT	1	1	2
Option facultative	Compétences numériques	22h	4h30	26h30		Sans évaluation				
TOTAL UE		44h à 66h	h 0h à 4h30	44h à 70h30	3			2		2
TOTAL S5		209h à 231h	45h -à 49h30	254h à 280h30	30			17	5	22

SEMESTRE 6

Semestre d'études à Mayence (Allemagne)

Du semestre S1 au S5 : 168h d'allemand pour l'étudiant désireux de partir en Allemagne au S6 dans le cadre du Cursus intégré en Droit Dijon-Mayence débouchant sur le Master Juriste franco-allemand. Droit international privé / Droit du commerce international et européen.

REGLES GENERALES : L1, L2, L3

■ Assiduité

● Régime général

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

- Toute absence doit être justifiée dans les 15 jours
- Au-delà de deux absences injustifiées par semestre (toutes matières confondues), l'étudiant perd le bénéfice du contrôle continu : l'étudiant est alors déclaré défaillant et aucun calcul de moyenne n'est fait pour la ou les sessions concernées ; il est obligé de redoubler.

● Régime spécial

- Le texte relatif aux « MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS SALARIÉS », voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 08/07/2016 reconnaît la situation des étudiants qui occupent un emploi, parallèlement à leur formation.
- Ainsi les étudiants salariés (au moins 10h par semaine) et assimilés peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et être soumis au régime spécial.
- **A cette fin, ils doivent en faire la demande par écrit au Responsable du diplôme et fournir des pièces justificatives** dans le mois qui suit le début des travaux dirigés et au plus tard le 1^{er} novembre pour le 1^{er} semestre, le 1^{er} février pour le second semestre.
- Ce régime se traduit par la suppression de tout contrôle continu et la dispense de l'obligation d'assiduité aux séances de travaux dirigés. Le contrôle comporte des épreuves écrites ou orales pour tous les enseignements. Les coefficients des examens correspondent au total des coefficients du régime général.

- Les étudiants astreints à ce système, et qui en ont la possibilité, sont instamment invités à assister aux cours magistraux. Il leur est conseillé de prendre contact avec d'autres étudiants pour se procurer plans de cours, bibliographies, documents traités en TD.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées et les examens se déroulent dans les conditions définies dans le référentiel des études adopté par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016 ;

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

● **Sessions d'examen**

L'évaluation des connaissances est réalisée sous forme de contrôles continus effectués au cours du semestre et/ou d'une épreuve terminale organisée en fin de semestre.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

Une session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre.

Pour tous les semestres, une 2^e session dite de rattrapage est organisée au mois de juin.

Dans les matières où il existe un contrôle continu (TD), l'étudiant conserve la note obtenue à la première session.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

SESSION DE RATTRAPAGE : une deuxième session d'examen est organisée en juin pour les étudiants qui ont échoué lors de la 1^{ère} session. Les étudiants concernés doivent repasser toutes les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne, sauf si ces matières se situent dans des UE qui ont été validées par compensation avec d'autres matières. A défaut, ils seront portés défaiillants (la défaiillance empêche de valider un semestre ou une année).

ATTENTION :

Dans les disciplines à contrôle continu (CC) comme les langues ou les TD, l'étudiant conserve la note obtenue à la première session sans rattrapage possible.

Dans les matières SANS TD à contrôle terminal (CT), le CT doit être repassé obligatoirement si la note obtenue lors de la 1^{ère} session est inférieure à 10/20.

Dans les matières AVEC TD, si la moyenne obtenue entre le CT (examen écrit) et le CC (note obtenue en TD) est inférieure à 10/20, le CC ne peut être repassé mais le CT doit l'être obligatoirement même si la note obtenue en CT lors de la 1^{ère} session est égale ou supérieure à 10/20.

Ex. : Droit public 1 : CT = 10/20, CC = 7/20, moyenne = 9/20, le CT doit être repassé car la matière n'est pas validée

**Conditions pour accéder au statut d'AJAC
(étudiant ajourné autorisé à composer dans l'année supérieure)
Licence DROIT**

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année de L1 ou de L2, il peut être admis dans l'année immédiatement supérieure aux conditions suivantes :

- 1- L'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre. Ainsi, le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2 pour un passage en L2 et 18 ECTS validés au minimum au S3 et 18 ECTS validés au minimum au S4 pour un passage en L3).
- 2- L'étudiant doit avoir validé l'UE 1 « Connaissances fondamentales » de chaque semestre.
- 3- S'il remplit les conditions des points 1 et 2, l'étudiant doit demander à bénéficier du statut AJAC par un écrit adressé à la scolarité rappelant les UE qu'il a validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres. L'écrit doit parvenir à la scolarité avant la rentrée entendue comme le jour de la reprise des cours du 1er semestre.

Important

- un étudiant qui n'a pas validé sa L1 ne peut accéder à la L3 en tant qu'AJAC, même s'il a validé intégralement sa L2 ;
- un étudiant qui ne formule pas la demande écrite visée au 3 avant la rentrée ne peut bénéficier du statut AJAC, sauf cas de force majeure justifiant sa demande tardive ;
- un étudiant qui n'a pas validé la totalité de sa Licence ne peut être AJAC en Master.